



À Chambéry le 28 août 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pollution plastique en Savoie

Suite aux constats effectués par mes soins d'une pollution massive liée à la présence de fibres et de bandelettes de polypropylène répandues en maints endroits publics et privés de la commune de Saint-Sorlin-d'Arves en Haute-Maurienne, j'ai transmis un signalement article 40 au Procureur de la République comme m'y oblige le Code de Procédure Pénale.

Je prends acte des informations de la presse ICI Pays de Savoie, France 3 Alpes et Le Dauphiné Libéré confirmant la pollution massive et révélant l'origine de la pollution et la provenance de ces déchets.

Le Maire de Saint-Sorlin-d'Arves, également propriétaire et exploitant de la plateforme de concassage de Saint-Julien-Montdenis à l'origine des déchets répandus, affirme que les fibres de plastique proviennent de bétons issus de différents chantiers, y compris du chantier du Lyon-Turin.

Il s'agit d'une atteinte grave à l'environnement causée par du polypropylène, une matière plastique dont la désagrégation prend des centaines d'années et produit des milliards de microparticules (microplastiques et nanoplastiques) qui polluent durablement les sols, les rivières et les océans. Il a été également constaté, à la suite des récentes intempéries, que vents violents et orages ont entraîné la dispersion des fibres plastiques dans le torrent de l'Arvan, avant d'être disséminées dans les rivières et fleuves en aval puis dans la mer Méditerranée.

Cette pollution majeure s'est manifestement effectuée en complète méconnaissance de la réglementation sur les déchets, du code de l'environnement et des principes fondamentaux de la République énoncés aux articles 2, 3 et 4 de la Charte de l'environnement.

Je demande à Madame la Préfète et aux services de l'État de se saisir de toute urgence de ce dossier en prenant les mesures nécessaires afin de débarrasser les sols et la rivière de la commune des fibres de polypropylène et d'éviter de nouveaux entraînements des déchets plastiques dans les cours d'eau.

La protection de l'environnement et des habitants est cruciale.

La lutte contre la pollution et l'impunité des pollueurs est une nécessité démocratique et un devoir écologique.

La montagne ne peut devenir un dépotoir où l'on déverse les déchets domestiques ou industriels.

Jean-François Coulomme
Député de la Savoie